

Energie et patrimoine

Au rythme où croît la consommation mondiale d'énergie, les villes se trouvent dans la nécessité d'engager de nouvelles planifications énergétiques, et donc de s'adapter à de nouvelles mesures. Dans l'élan de performances promu par une labellisation généralisée¹, le patrimoine bâti ancien et contemporain se trouve de plus en plus confronté à un choix entre conservation/restauration ou économie d'énergie. Mais peut-on sérieusement parler de choix contradictoire? Il serait trop facile de désigner le patrimoine comme un frein à l'isolation intensive «nouvelle vague». Le principe de non-gaspillage des ressources réside également dans la récupération, la réparation ou l'entretien d'une construction².

Avant de s'en prendre au patrimoine, on rappellera que la consommation d'énergie est liée à l'accroissement des surfaces résidentielles chauffées, reflétant ainsi l'évolution du confort de nos sociétés. En Suisse, la surface par habitant a doublé entre 1960 et 1998. Les bâtiments construits aujourd'hui consomment plus d'énergie par habitant que les précédents³.

De tous temps, l'énergie a marqué l'histoire de l'habitat humain. Les systèmes de fenêtres ont fortement évolué, en particulier depuis les années 45-50. Aujourd'hui, les nouvelles technologies du verre dans l'architecture augurent de changements constructifs considérables: l'ouverture ne sera plus synonyme d'affaiblissement thermique ou acoustique mais de médiation entre le chaud et le froid. Sur les constructions neuves, il n'y a pratiquement plus d'obstacle technique pour atteindre de hautes performances énergétiques (HPE). Mais autour de la substance patrimoniale d'un édifice, les désaccords s'expriment à partir des 20 à 30% manquants par rapport au 100% des objectifs fixés par les normes. C'est peu au regard de la surface occupée par le patrimoine digne de protection dans les villes.

Si nous sommes en effet convaincus qu'il faut rendre les bâtiments plus «efficaces», il serait dommageable de céder à quelques raccourcis normatifs. Notre association s'inquiète des jurisprudences qui visent à faire passer des travaux de rénovation pour de simples travaux d'entretien, échappant ainsi à l'examen requis par les services compétents du DCTI. Notre crainte réside dans la multiplication d'expériences techniques «normalisantes», trop souvent maladroites à l'égard de l'architecture des façades ou des toitures.

Dernièrement, notre comité a engagé un débat de fond sur ces questions. Le présent numéro ouvre ses colonnes à différents regards et invite le lecteur à entrer dans le débat. Les enjeux de durabilité, de partage des ressources ou de sauvegarde de la biosphère doivent être élargis aux dimensions culturelles d'une société qui se cherche... Il faut établir une «juste mesure» de la transformation et sauvegarder les ressources matérielles et humaines. Autrement dit soumettre les réponses techniques au crible du projet, c'est-à-dire du dessin, du respect et d'une relation plus intense entre construction et architecture.

Marcellin Barthassat

¹ Minergie ou HPE, voir le projet de révision de la loi sur l'énergie du Conseil d'Etat, mai 2008.

² M. Bakonyi-Moeschle, Université de Genève, voir «Patrimoines et développement durable», actes du colloque, octobre 2003.

³ Michelle Addington, Université de Harvard, «Corps chaud, énergie tactile et dissipation calorifique», *Faces* 60, automne 2005.

Protection du patrimoine et économies d'énergie: des concepts antinomiques?

Au début du mois d'avril, à l'initiative du comité de Patrimoine suisse Genève, un fort intéressant débat a eu lieu sur le thème «énergie et patrimoine». Ce débat s'inscrit dans le cadre d'une réflexion qui, d'évidence, est amenée à se prolonger. Essayons ici d'en marquer quelques enjeux et, aussi, quelques pistes de réflexions et de travail.

Tout d'abord quelques chiffres pour situer l'importance du sujet. A Genève, les livraisons d'énergie du canton, calculées en térajoules, se répartissent globalement en 50% consacrés au chauffage (30% mazout, 20% gaz naturel), 25% à la mobilité (carburant) et 25% en électricité. Ainsi, si l'on ne considère que les énergies fossiles directement consommées, les 2/3 de celles-ci sont consacrés au chauffage des bâtiments existants.

Parmi les bâtiments existants, et cela n'est pas étonnant, le patrimoine protégé, au sens large, représente un très gros consommateur d'énergie, soit environ de la moitié de la consommation pour l'énergie de chauffage ou, si on préfère, le 25% de la consommation totale d'énergie du canton ou le tiers de la consommation d'énergies fossiles. Le potentiel d'économie par assainissement est de l'ordre de la moitié de la consommation des bâtiments concernés: c'est dire que l'enjeu est considérable.

Il l'est d'autant plus que l'on compte environ un demi-siècle (50 à 60 ans) entre deux rénovations lourdes. Chaque occasion perdue pour améliorer la qualité thermique d'un bâtiment représente ainsi un héritage bien coûteux pour les générations à venir, aussi bien en matière environnementale qu'en termes de qualité de vie et, de façon plus prosaïque, quant aux coûts des frais de chauffage qui devront être assumés par les futurs occupants.

L'esprit de finesse doit l'emporter sur l'esprit de géométrie

Pour toutes celles et tous ceux qui se soucient de protection du patrimoine, chaque intervention sur un bâtiment protégé représente tout à la fois une forme d'évolution inéluctable, une opportunité et un danger. Evolution inéluctable, parce que personne n'exige que les bâtiments, fussent-ils classés, ne s'adaptent pas à nos exigences de confort contemporain (ou alors il faudrait exiger que les immeubles du XIX^e siècle soient exclusivement chauffés au bois ou au charbon!); opportunité parce qu'une diminution du recours aux énergies fossiles préserve globalement les immeubles anciens: bon nombre d'interventions sur les façades sont dues à des dégradations causées par la pollution de l'air, par ailleurs les hautes températures de chauffage non seulement gaspillent l'énergie mais portent aussi atteinte aux boiseries et aux intérieurs; source de danger enfin parce que la pose de nouvelles fenêtres, l'installation de capteurs solaires, des isolations extérieures peuvent totalement dénaturer un bâtiment protégé.

Cela n'est cependant pas inévitable pour autant que l'on veuille bien ne pas opposer de façon caricaturale ceux qui veulent tout préserver, y compris les aberrations sur le plan énergétique dont les constructeurs du XX^e siècle ont



MBA/dw ar-ter

Quel équilibre entre substance patrimoniale, économie d'énergie et qualité du paysage urbain?

été friands, et ceux qui veulent appliquer de façon mécanique les procédés technologiques utilisés dans les nouvelles constructions. Une telle médiation exige toutefois de la compétence, de l'intelligence et de la sensibilité: l'esprit de finesse doit l'emporter sur l'esprit de géométrie.

La recherche des bonnes pratiques

Ainsi, la connaissance précise des bâtiments qui est celle des défenseurs du patrimoine doit pouvoir être mise à profit par des thermiciens compétents, et une meilleure compréhension des valeurs qui imposent la préservation de tel ou tel élément du patrimoine bâti doit permettre d'orienter de façon adéquate les interventions possibles, voire d'y renoncer lorsque la qualité du bâtiment l'impose.

Une réflexion en ce sens a d'ores et déjà commencé au sein de l'administration par une collaboration accrue entre les services en charge de la protection de l'environnement et le service des monuments et des sites. Il importe aujourd'hui que cette recherche de bonnes pratiques en matière d'économie d'énergie se poursuive en y associant les défenseurs du patrimoine, largement représentés à Genève par Patrimoine suisse. Il ne s'agit pas uniquement d'éviter des malentendus stériles mais surtout de bénéficier des grandes compétences et de la large expérience qui est celle de notre association.

Robert Cramer
Conseiller d'Etat

Membre du comité de Patrimoine suisse Genève

Au sommaire de ce numéro

Patrimoine bâti et politique énergétique Sabine Nemeč-Piquet

Les bâtiments des années 50-60 face aux nouvelles normes François Maurice

Un autre regard sur Genève Entretien avec Bernhard Furrer, par Laurent de Wurtemberg

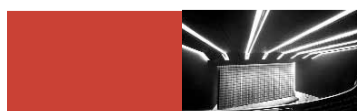
Conservation des patrimoines mobilier et immobilier: un parallèle Jean-Pierre Lewerer

Considérations intempestives sur le Musée d'art et d'histoire Pierre Vaisse

Nouvelle loi sur les surélévations: plus de problèmes que de solutions Marcellin Barthassat

Assemblée générale en terre française Marcellin Barthassat

La maison Mani à Meyrin Isabelle Roland



Patrimoine bâti et politique énergétique

L'évolution de la société à l'échelle de la planète impose une meilleure maîtrise de nos ressources vitales. Gros utilisateur d'énergie (principalement par le chauffage), le bâtiment constitue un des lieux privilégiés où l'on peut rationaliser et réduire la consommation. L'adaptation nécessaire du bâti existant aux nouvelles normes énergétiques devient un enjeu majeur de la sauvegarde du patrimoine architectural.

En 2001, se fondant sur les lois sur l'énergie et sur le CO₂, le Conseil fédéral lance le programme SuisseEnergie, qui doit contribuer à ralentir la consommation d'énergie, à encourager le recours aux énergies renouvelables et à réduire la dépendance à l'égard des ressources fossiles. La loi fédérale sur le CO₂ prévoit une réduction des émissions de CO₂ de 10% par décennie. A Genève, le canton s'engage pour une « société à 2000 watts » et le Conseil d'Etat adopte en mars 2008 le plan directeur cantonal de l'énergie 05-09, qui annonce notamment la révision de la loi cantonale sur l'énergie¹ et met l'accent sur la limitation de la consommation énergétique du parc immobilier.

Les économies d'énergie dans le bâtiment

Une habitation consomme aujourd'hui en moyenne 200 kWh/m²/an, le standard Minergie est fixé à 42 kWh/m²/an, celui de Minergie-Plus descend à 30 kWh. On voit que le potentiel d'économies est substantiel. Selon une évaluation des services cantonaux, 50% de l'énergie totale du canton est utilisée par les bâtiments. Une évolution technologique constante permet de concevoir de nouveaux bâtiments conformes aux règlements, mais lorsque les statistiques mettent en évidence que 32% du parc immobilier date d'avant 1945 et 41% de la période 1945-1980, force est de constater que les bâtiments protégés ou dignes de protection sont directement visés par les mesures d'économie proposées.

La qualité de la construction, la nature des matériaux, la performance des équipements et des appareils ménagers influencent fortement la consommation d'énergie. Ces valeurs sont mesurables et leur contrôle passe par l'édition de normes. Ainsi s'appliquent par exemple les articles légaux sur l'isolation thermique des fenêtres². Plus difficiles à saisir sont les critères morphologiques liés à la concep-



Images tirées de Claude Vuillet et Michèle Antipas, « La fenêtre, un patrimoine menacé », *Journal de la construction* 5, Lausanne, 1998.

tion architecturale et urbanistique qui jouent pourtant un rôle déterminant. Comme ils engendrent des effets induits touchant directement les modes de vie, leur modification impose un engagement sociétal, plus complexe à mettre en œuvre. La ville ancienne démontre un sens de l'économie dans ses volumes compacts, ses îlots denses, sa mixité d'activités; à l'opposé, l'étalement urbain monofonctionnel, incarné par les lotissements

de villas individuelles – un héritage du XX^e siècle – génère un coût écologique bien plus élevé. La densité bâtie est un atout en faveur d'un environnement urbain durable. Par ailleurs, on ne peut ignorer qu'avec l'augmentation du confort, les surfaces chauffées par personne ont considérablement augmenté en un siècle, que ce soit dans le logement, les écoles, les équipements de sport, de loisirs, de culture, les centres commerciaux...

Adaptation et résistance du bâti existant à l'évolution des normes

Dans la rénovation des bâtiments anciens, la difficulté de préserver les qualités architecturales et historiques en appliquant les nouvelles exigences légales met en évidence les limites du normatif. L'harmonisation de ces



Immeuble « Les Ailes » à Meyrin, 1956-59, J.-P. Dom, J. Duret, F. Maurice architectes

Les bâtiments des années 50-60 face aux nouvelles normes

Beaucoup de bâtiments anciens construits au milieu du XX^e siècle atteignent l'âge où des améliorations sont devenues nécessaires, soit à cause de leur vétusté, soit parce qu'ils ne répondent plus aux exigences actuelles. Ce sont principalement les façades qui ont souffert du vieillissement et demandent à être retouchées parfois pour des raisons d'étanchéité, mais surtout pour leur isolation thermique insuffisante. Cela pose un certain nombre de problèmes techniques et, il va sans dire, d'architecture ou d'esthétique.

Une très grande partie des immeubles qui demanderaient aujourd'hui une réadaptation ont été construits dans le cadre des lois HLM de l'époque, extrêmement sévères sur le plan financier, leur conformité à des coûts très limités ayant été exigée pour entrer dans les normes de l'époque et pour obtenir des subventions ou des prêts à taux réduits. Dans ces conditions, l'économie d'investissements exigeait des recherches particulièrement poussées, tant sur le plan de la conception que sur le plan des matériaux dont beaucoup, alors apparus récemment, n'avaient pas encore subi l'expérience du temps, et dont certains, comme l'Eternit, allaient s'avérer catastro-

phiques par la suite. Par ailleurs, et c'est peut-être le facteur le plus important, personne n'imaginait à l'époque que la consommation de carburant serait plus tard limitée et que l'économie d'énergie allait devenir prépondérante.

Aujourd'hui, les carences de ces constructions sont surtout évidentes sur les façades, soit sur la partie de la construction la plus visible, celle par laquelle s'exprime ouvertement l'architecture et, par conséquent, la volonté du créateur. Une intervention, forcément lourde sur celles-ci, requiert de la part des intervenants une connaissance approfondie du bâtiment à mettre aux normes; il faut modifier, mais respecter les principes

du créateur, ce qui signifie qu'il faut les bien connaître.

C'est donc à des personnes compétentes que ces travaux doivent être confiés, plutôt que d'être comme actuellement l'affaire de régisseur en relation avec des entreprises pour lesquelles le souci esthétique est inexistant. Or les personnes compétentes sont les architectes formés pour cela et, naturellement, les architectes ayant autrefois conçu et réalisé l'ouvrage qui, lorsqu'ils ne sont plus équipés pour entreprendre eux-mêmes les travaux, peuvent remplir un rôle de conseil.

François Maurice
Architecte

deux paramètres impose l'octroi de dérogations ainsi que l'étude de solutions techniques pouvant apporter des améliorations en matière d'économies d'énergie sans en altérer les qualités intrinsèques. D'ailleurs, la Confédération a introduit, en janvier 2008 dans la loi sur l'aménagement du territoire, un nouvel article prenant en compte les valeurs culturelles: « Dans les zones à bâtir et les zones agricoles, les installations solaires soigneusement intégrées aux toits et aux façades sont autorisées dès lors qu'elles ne portent atteinte à aucun bien culturel ni à aucun site naturel d'importance cantonale ou nationale.»³

Les principales mesures d'économie préconisées portent sur l'isolation (enveloppe extérieure, suppression des ponts de froid, menuiseries équipées de double ou triple vitrage, aération contrôlée par double flux) et la pose de capteurs solaires en toiture. La plupart d'entre elles ne peuvent s'appliquer telles quelles sur des bâtiments anciens.

S'agissant de construction traditionnelle, la pose d'une isolation extérieure sur maçonnerie entre souvent en conflit avec les règles constructives, en particulier avec les encadrements en pierre de taille. Les décors intérieurs tels que boiserie, moulures empêchent l'installation d'un doublage intérieur. L'isolation des toitures en pente doit tenir compte de la finesse des avant-toits. La construction d'après-guerre pose d'importants problèmes en matière d'isolation thermique. Conçue en période d'abondance pétrolière, elle déploie, dans une quête de lumière et de transparence, des structures très fines de métal ou de béton, garnies de grands panneaux de verre, très peu ou mal isolées. Une isolation complète des façades entre la plupart du temps en conflit avec les formes architecturales.

Quelle méthode, quels moyens?

Il faut avant tout poser un diagnostic: quel est le pourcentage de bâtiments protégés? Quel est le volume de leur consommation énergétique rapportée au mètre carré et à la personne? Une analyse par élément ou sectorielle ne peut s'appliquer sans dommage au bâti ancien. Privilégier le quantitatif global évitera une fragmentation des problèmes. Une telle approche peut s'opérer à l'échelle d'un édifice comme à celle d'un quartier. Elle met en relation les déperditions d'énergie, les coûts d'isolation et les gains obtenus. N'oublions pas que par rapport à une opération de démolition-reconstruction, le maintien d'un bâtiment existant reste en soi une économie.

Ces études techniques peuvent être développées sous plusieurs formes, en impliquant les différents acteurs concernés au sein des pouvoirs publics et des milieux professionnels. C'est dans cet esprit que le Service des monuments et des sites du DCTI a réalisé un cahier sur les fenêtres anciennes et leur isolation⁴, et que plusieurs autres thématiques sont actuellement abordées: intégration des panneaux solaires, mesures d'isolation thermique pour des bâtiments du XX^e siècle. Nous mentionnerons également le projet d'un quartier à haute valeur environnementale à la Concorde, qui comprend la préservation des anciennes cités-jardins d'Aire.

Sabine Nemec-Piguet
Cheffe du Service des monuments et des sites de l'Etat de Genève

Un autre regard sur Genève

Bernhard Furrer¹, architecte et président de la Commission fédérale des monuments historiques, évoque les enjeux nationaux et analyse la situation genevoise. Il nous reçoit dans son bureau bernois, situé dans un magnifique ensemble industriel de la fin du XIX^e siècle au bord de l'Aare, qui abrite artisans, architectes, designers et une école pour acteurs. L'occasion de nous faire partager sa vision sur les problématiques contemporaines liées au patrimoine et aux monuments historiques.

Quels sont les nouveaux enjeux nationaux?

– Un élément déterminant dans la sauvegarde des bâtiments historiques est son contexte. Nous avons remarqué que dans la pratique de la sauvegarde, les canons mettent souvent sous protection un bâtiment en négligeant son environnement, son parc ou son espace public, qui le positionne dans le paysage. Il y a une lacune à combler au niveau national et spécialement en Suisse romande.

Un autre enjeu de taille est l'architecture du XX^e siècle. Il reste encore à préciser les modalités de sa préservation, le travail étant complexe. Certains architectes prétendent que les bâtiments de cette époque sont modifiables à souhait, transformables sans précaution et qu'il suffit de maintenir l'image extérieure. Pourtant, il est clair qu'il n'y a aucune différence de principe entre une église baroque et un bâtiment des années 50, attendu qu'ils représentent un témoignage important de leur époque; leur restauration doit obéir aux mêmes principes.

Le troisième thème important est l'énergie. Il faut l'économiser et la produire, notamment sur les bâtiments. Nous y travaillons au niveau fédéral pour définir certains principes avec l'Office fédéral de l'énergie (OFEN). Cas par cas, il faut trouver un équilibre entre les différents intérêts publics concernant la sauvegarde des monuments historiques d'une part, l'économie de l'énergie de l'autre, sans nuire à la qualité de chaque objet. Des mesures doivent être prises pour maintenir la valeur de témoignage de certains bâtiments, malgré les standards demandés. Nous pouvons améliorer considérablement le confort et l'économie en énergie d'un bâtiment de manière simple, sans forcément répondre aux exigences en vigueur et sans détruire la qualité du bâtiment historique. La procédure consisterait à fixer un objectif de départ et se rapprocher au mieux de la norme.

Quel regard portez-vous sur la situation genevoise en matière de protection du patrimoine bâti?

– Le cas genevois est très spécial. Genève dispose en sa Direction du patrimoine d'un service² qui a un très haut niveau de compétences en comparaison des autres cantons suisses. Cependant, de l'extérieur, nous avons l'impression que les choses ont plus de difficulté à être réalisées du point de vue politique. Le pouvoir politique n'y suit que partiellement un standard comme toute considéré comme normal tant au niveau national qu'international. Son influence est plus directe que dans les autres cantons, où le travail est partagé équitablement entre la politique, qui donne les grandes lignes, et les services administratifs compétents qui effectuent leur travail de spécialistes. A Genève, les différentes fonctions semblent s'entremêler, empêchant, visiblement, un travail serein. Ce n'est peut-être pas simplement limité aux monuments historiques mais à une attitude générale de la politique locale. Etrange aussi le fait que le directeur-conser-



Bernhard Furrer, une vision critique et prospective

vateur n'ait toujours pas de successeur désigné, à dix jours de son départ à la retraite; cela semble bien confirmer la désinvolture du pouvoir politique genevois en matière de sauvegarde de son bâti. Malgré cela, le canton du bout du lac a une position forte dans le paysage national, grâce également aux initiatives des différentes associations de défense du patrimoine qui lancent des initiatives intéressantes et réalisent de très bons projets.

Quelle est votre position sur la problématique des surélévations en ville de Genève?

– Il est compréhensible que le politique veuille augmenter les surfaces habitables. D'emblée, le principe des surélévations est alors défendable, mais il faut intervenir sans nuire au caractère de l'architecture. On ne peut imaginer la généralisation des surélévations sur n'importe quel bâtiment ou ensemble urbain et dans n'importe quel contexte. Il faut être conscient de ce que cela représente un exercice d'architecture très délicat. Il faut donc faire un inventaire complet, un cadastre précis, au delà de la Vieille Ville, sur l'ensemble de la ville. A Berne, un autre chemin a été pris pour la densification et, afin d'éviter les surélévations, on a limité les hauteurs des gabarits à l'existant. Le plan de zone reflète donc la situation actuelle, ce qui a permis la suppression de toute forme de spéculation immobilière. Les sociétés cèdent leur place aux privés qui redeviennent ainsi de petits propriétaires, ce qui est important pour le fonctionnement d'une société urbaine. Ces mesures ne sont pas quantifiables financièrement, mais apportent une stabilité sociale dans la ville.

Que pensez-vous de l'absence d'un architecte cantonal dans notre canton?

– Cette absence d'un architecte cantonal est une autre caractéristique genevoise. Je

remarque fortement le rôle déterminant que jouent les architectes cantonaux ou municipaux en Suisse. Ils ont souvent une compétence très élevée et un large éventail d'intérêt qui va du bâtiment isolé à la ville toute entière. Ils exercent une influence très positive sur la préservation des monuments historiques, propriété de la communauté. Presque chaque canton a son architecte cantonal; on comprend mal pourquoi Genève constitue une exception. Il me paraît impératif de mettre au concours ce poste qui devra être occupé par une personnalité forte et capable de débattre avec le gouvernement. Ici encore, le mélange, mais parfois aussi la confrontation entre politique et savoir-faire est primordial. Les heurts et la discussion sont importants dans la complexité de l'organisation d'une ville ou d'un canton. « De la discussion jaillit la lumière.»

En guise de conclusion, Bernhard Furrer nous recommande une brochure en quatre langues parue il y a quelques mois, fruit d'un travail sur les principes fondamentaux de la conservation de monuments historiques en Suisse³. Un ouvrage dense et précis pour la compréhension des enjeux patrimoniaux, un outil indispensable pour architectes, propriétaires de monuments historiques et collectivités publiques.

Propos recueillis par
Laurent de Wurtemberg

¹ Bernhard Furrer est architecte. Il obtient son diplôme et successivement un doctorat à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich. Pendant 26 ans il a été le Conservateur de la Ville de Berne, et il préside depuis onze ans la Commission fédérale des monuments historiques (CFMH). Depuis 2000, il est professeur à l'Accademia di architettura de Mendrisio au Tessin.

² SMS, Service des monuments et des sites, principal interlocuteur de la Commission fédérale des monuments historiques.

³ *Leitsätze zur Denkmalpflege in der Schweiz – Principes pour la conservation du patrimoine culturel bâti en Suisse*, éditions vdf, Zurich, 2007.

¹ L 2 30 du 18 septembre 1986.

² Genève, LCI, règlement, art. 56A.

³ LAT, art. 18a Installations solaires.

⁴ « Les fenêtres, vue sur un patrimoine », *Patrimoine et architecture* 16, Direction du patrimoine et des sites, Genève, 2008 (à paraître).

Sources: Office fédéral de l'énergie, programme SuisseEnergie; site officiel de l'Etat de Genève.



Le Figaro, 11.1.2008

Copie de la statue d'Aphrodite dite Vénus d'Arles (à gauche) trouvée en quatre fragments en 1651 dans le théâtre antique d'Arles. Reconstituée par Girardon, sa dernière restauration date de 1990. Actuellement au Musée du Louvre.

Conservation des patrimoines mobilier et immobilier: un parallèle

Sous le titre « Restauration, la ligne jaune à ne pas franchir », un article consacré à un colloque organisé à la salle de vente Drouot Montaigne, paru dans *le Figaro* du 11 janvier dernier sous la plume de Béatrice de Rochebouët, propose un certain nombre de réflexions sur la conservation du patrimoine mobilier.

Au centre du débat se situe la décision de trancher jusqu'à quel degré de restauration un objet peut être considéré comme authentique. Si certains primitifs italiens sont jugés authentiques même s'il ne reste que 15 à 20% de la peinture originale, les restaurations d'usage nécessaires à la survie d'un objet sont seules admises par les experts. Encore faut-il s'entendre sur le terme de restauration d'usage lorsqu'une telle intervention consiste à changer les tiroirs d'une commode, le fond d'une armoire ou le châssis d'un siège – voire à fabriquer deux ou trois meubles à partir d'un seul dépecé et complété.

« Stabilité, lisibilité et réversibilité sont les trois principes fondamentaux de la restauration établis par l'Italien Cesare Brandi et le Belge Paul Philippot sur lesquels les musées vivent aujourd'hui » a rappelé au cours du colloque Patrick Le Chanu, conservateur en chef du patrimoine.

Qu'en est-il dans le domaine du patrimoine immobilier, qui nous concerne prioritairement dans *Alerte*? Si ces trois règles peuvent être reprises presque telles quelles, sa spécificité conduit à les préciser et à les compléter de manière importante. Ainsi, à l'opposé du patrimoine mobilier qui, comme son nom l'indique, est éminemment nomade – jusqu'à pouvoir s'enfermer dans un coffre ou une chambre forte –, la matérialité du patrimoine immobilier implique, selon la charte de Venise de 1964 qui le régit, la conservation de son cadre, du site dans lequel il est implanté. Il est également fait mention du fait qu'il est inséparable de son histoire et du lieu dans lequel il se situe – ce qui interdit notamment tout déplacement, même partiel.

En ce qui concerne les critères de lisibilité et de réversibilité, ils impliquent, dans le domaine du patrimoine immobilier, que les parties manquantes se distinguent des parties originales, mais également que les apports (valables) de toutes les époques soient respectés, l'unité de style n'étant pas le but à atteindre au cours d'une restauration.

Un autre point primordial est celui de l'établissement d'une documentation précisant aussi bien l'état antérieur de l'édifice que les interventions tant étudiées qu'effectivement réalisées. Il est par ailleurs exigé que cette dernière soit déposée dans les archives d'un organisme public et fasse dans toute la mesure du possible l'objet d'une publication.

Un autre point incontournable est celui de la notion d'*utilitas* – qui participe de la trinité *firmitas, utilitas, venustas* qui figure dans tous les traités d'architecture de l'Antiquité et de la Renaissance. Alors que la *firmitas* est garantie par le critère de la *stabilité* mentionné plus haut, la conservation du patrimoine immobilier doit dans toute la mesure du possible s'accompagner d'une affectation *utile* à la société, ce qui implique au premier chef la permanence de son entretien – avec pour effet de retarder d'autant une éventuelle intervention de restauration. Quant à la *venustas*, la beauté d'un objet, qu'il soit mobilier ou immobilier, grand ou petit, précieux ou modeste, il ressort du domaine de la magie, cette magie même qui, me semble-t-il, nous motive tous dans notre combat quotidien pour la défense du patrimoine.

Jean-Pierre Lewerer

Considérations intempestives sur le Musée d'art et d'histoire

Dans l'éditorial du dernier journal des Musées d'art et d'histoire, Cäsar Menz, plaidant pour le projet d'extension dû à Jean Nouvel, renvoie ses opposants à l'exemple de la verrière construite par Foster sur la cour intérieure du British Museum.

Répondre que n'est pas Foster qui veut passerait à côté du vrai problème: Cäsar Menz, en réalité, semble confondre le projet de Nouvel avec le cahier des charges de l'appel d'offres d'octobre 1998. Celui-ci, en effet, demandait aux candidats de remettre en valeur le musée (qualifié de plus bel exemple d'architecture beaux-arts à Genève parmi les édifices publics) dans le respect de son architecture extérieure et intérieure, de dégager à l'intérieur même de ses murs de nouvelles surfaces d'exposition et d'étudier la possibilité de couvrir la cour intérieure d'une verrière, tout en prévoyant un dispositif d'ouverture à la belle saison. Or Nouvel ne propose pas de la couvrir: il propose de la faire disparaître. Son projet aurait donc dû être rejeté d'emblée pour non-conformité au cahier des charges. Il fut au contraire choisi, mais pour des raisons passablement problématiques.

Un projet problématique

Il faut en effet manquer de toute expérience dans ce domaine ou abdiquer tout sens critique pour se laisser séduire par les images de synthèse que l'on nous montre ou convaincre par des affirmations qui tiennent du slogan publicitaire comme la transparence, cette vieille tarte à la crème. Mieux vaut ne pas insister non plus sur l'affirmation selon laquelle la «terrasse panoramique» (en fait un restaurant accessible à la seule clientèle) «requalifierait Genève comme une ville avec vue», pour reprendre les termes du rapport des experts en date du 16 août 2000.

Plus sérieusement, on invoque à juste titre l'urgence d'augmenter les surfaces d'exposition pour les collections permanentes; mais le gain serait mince en regard aussi bien des besoins du musée que du coût de l'opération. Ces nouvelles surfaces, de plus, offriraient des conditions peu favorables: absence de lumière naturelle et grands plateaux indifférenciés comme la mode en a sévi voilà trente ou quarante ans au nom de la flexibilité (autre tarte à la crème de l'architecture moderne), mais dont les inconvénients muséographiques sont aujourd'hui bien connus... sauf de certains architectes formés à cette époque. Quant à l'afflux de visiteurs que provoquerait une prestigieuse réalisation architecturale, il est illusoire. Sans même insister sur le caractère éphémère de son attrait, l'annexe projetée n'aurait pas l'aspect spectaculaire du musée de Bilbao ni du Musée Guggenheim à New York: de l'extérieur, on ne percevrait que le restaurant posé comme un vaisseau spatial sur les toitures anciennes; à l'intérieur, on ne verrait rien, si ce n'est, à travers les parois vitrées de l'annexe, des fragments des façades de Camoletti sur la cour – façades qui n'en seraient certainement pas mieux mises en valeur, contrairement à ce qu'affirme avec une parfaite impudence le texte de présentation du projet. Autant dire que le succès espéré de l'entreprise risque de ne pas être au rendez-vous et que ce n'est pas ainsi que Genève conservera son statut de ville internationale.

Un lourd prix à payer

Le prix à payer pour des avantages aussi minces serait lourd. Outre la disparition d'un espace, la cour intérieure, qui, bien aménagée, ferait les délices des visiteurs, et sans même parler de l'atteinte définitivement portée à un chef d'œuvre d'architecture qu'il conviendrait au contraire de restaurer avec le plus grand respect, comme Cäsar Menz semblait d'ailleurs le désirer il y a dix ans et comme a été restauré le Kunsthaus de Zurich (grâce à un mécénat autrement plus responsable et mieux informé que celui de Genève), le système de circulation et d'éclairage conçu par Camoletti, d'une exemplaire fonctionnalité, serait en grande partie perturbé, les espaces qui prennent jour sur la cour intérieure étant alors défigurés et condamnés à la lumière artificielle. Par ailleurs, le prestige dont jouit actuellement Nouvel semble aveugler ses partisans sur le coût de fonctionnement et d'entretien de l'extension qu'il propose. A cela s'ajoute une crainte légitime et que ne justifie que trop l'histoire de l'architecture récente telle qu'on se garde bien de l'écrire: personne n'est en mesure de prévoir précisément comment réagirait le bâtiment de Camoletti et s'il ne faudrait pas faire face plus tôt que prévu à de graves désordres.

Une solution de bon sens, si Genève n'était pas Clochemerle

De quelque point de vue que l'on se place, donc, le projet offre des avantages douteux pour des inconvénients bien réels. Il existe pourtant une autre solution, techniquement, sinon politiquement beaucoup plus simple: l'annexion du bâtiment construit en 1904 pour abriter l'Ecole des beaux-arts, aujourd'hui totalement inadapté à sa fonction et qui devrait être désaffecté lorsque sera construit pour la Haute Ecole d'art et de design le campus qu'exigent les enseignements qu'elle dispense. Il assurerait la liaison avec le Cabinet des estampes, offrirait d'importantes surfaces d'exposition bien adaptées (le dernier étage dispose même d'un éclairage zénithal) et sa reconversion pourrait être menée indépendamment de la restauration du musée, permettant ainsi de disposer en permanence d'un certain nombre de salles pendant les travaux – alors que la construction de l'annexe projetée par Nouvel exigerait la fermeture de celui-ci pendant plusieurs années.

On a dit que cette solution relevait de la plus pure utopie. Mais aucun obstacle technique ne s'y oppose, ni aucun autre argument sérieux que l'absence de volonté politique. Serait-il donc utopique de croire que les relations entre l'Etat et la Ville puissent un jour s'inspirer d'un autre exemple que de celui de Clochemerle?

Pierre Vaisse

Professeur honoraire d'histoire de l'art



Le Musée d'art et d'histoire dans le contexte entre Vieille Ville et «ring fazyste» du XIX^e siècle

Nouvelle loi sur les surélévations: plus de problèmes que de solutions

La nouvelle loi montre déjà ses limites: critères d'évaluation des bâtiments, distances aux limites de propriété, impact sur l'espace-rue. Outre son objectif de créer des logements, la nouvelle loi ne peut remplacer le projet au cas par cas, ne serait-ce que pour maîtriser et harmoniser l'impact des gabarits sur l'espace urbain.

Genève est une ville dense, probablement la plus haute de Suisse. Dans les zones urbaines 2 et 3, la loi limite les gabarits entre 21 et 24 mètres à la corniche. La surélévation généralisée des immeubles, votée en 2005 au parlement genevois, constituait une solution incompatible avec le caractère et la forme des quartiers du XIX^e et du début du XX^e siècle¹. La protection des ensembles régis par la «loi Blondel» était remise en cause, d'où le référendum au lendemain du vote en 2006.

Aujourd'hui, l'accord de 2007 sur la loi de surélévation – auquel Patrimoine suisse Genève a largement contribué² – prévoit l'établissement de cartes indicatives sur lesquelles tous les bâtiments du centre ville sont recensés en trois catégories: surélévation possible, impossible, à discuter. L'harmonie urbanistique de la rue, la distance entre bâtiments, tout comme la notion d'ensemble, conditionnent cette loi révisée. Le principe de rehaussement général des gabarits est abandonné au profit de surélévations au cas par cas. La notion de morphologie urbaine semble désormais mieux prise en compte. Cependant, les problèmes de fond que nous avons soulevés demeurent: l'architecture des ensembles, l'impact négatif sur l'ensemblierement des espaces publics des rues, des cours et des logements, les rapports entre propriétés, le coût des surélévations... autant d'obstacles qui rendent cette loi difficilement applicable en l'état.

Dernièrement, la Commission des monuments, de la nature et des sites a examiné une étude-test, faite par le DCTI, sur le secteur de la Servette. Cette première étude n'est pas acceptable dans ses hypothèses. En effet, celle-ci ne retient pas les critères convenus pour sélectionner les bâtiments pouvant supporter une surélévation. L'approche par îlot, trop vague, s'est faite au détriment d'une analyse par bâtiment telle que celle menée en 2007 dans le quartier des Eaux-Vives. Le président du DCTI semble en convenir, la participation de la Ville de Genève à l'examen de l'étude est une bonne nouvelle. Mais notre conseiller d'Etat Mark Muller doit comprendre qu'il lui faudra mobiliser des compétences avisées s'il entend réaliser et rendre opérant les «cartes indicatives» censées guider les futures demandes d'autorisation de surélévation. Ces cartes sont pour nous la grande nouveauté de cette loi – condition *sine qua non* de son application et complément à la loi sur les grands ensembles.

Marcellin Barthassat

¹ Voir numéro spécial surélévation *Alerte* 98, mars 2006.

² Avec l'Etat, la Police des constructions, la Direction du patrimoine, les députés Hugues Hiltbold et Thomas Büchi, l'association des locataires Asloca, la Communauté genevoise d'action syndicale CGAS.

Au piémont du Salève, proche de l'Abbaye du Pomier, la Maison du Salève installée dans une ferme du XVIII^e siècle transformée en 2006 en centre d'interprétation et de découverte



Karl Andermatt

Assemblée générale en terre française

Placé sous le signe du projet d'agglomération franco-valdo-genevois, notre rassemblement annuel et statutaire s'est déroulé à Saint-Julien-en-Genevois. Nous avons voulu marquer ainsi notre attachement à l'héritage commun du paysage rural et urbain, et à leur devenir.

Accueillis dans la Maison de l'Arande par le maire Jean-Michel Thénard, les membres de Patrimoine suisse Genève ont pu apprécier quelques particularités du Haut-Savoyard entre Salève, Jura et Vuache. Le maire de Saint-Julien insista sur une agglomération réfléchie, de qualité et au service de la population, «le patrimoine étant un élément constitutif et fondateur de la mémoire collective». La partie statutaire s'est poursuivie par l'exposé du rapport d'activité, l'état des finances et le renouvellement du comité.

Plusieurs événements ont marqué cette année d'activité 2007-2008. La nouvelle loi sur les surélévations résulte d'une longue négociation. Nous avons gagné le principe de traiter les bâtiments de manière différenciée grâce à une cartographie des immeubles (*voir ci-contre*). Le centième anniversaire de la Société d'art public a été célébré au fil de l'eau dans la rade de Genève. Il a donné lieu à trois jours de forum, d'exposition, de débats sur la condition du patrimoine aujourd'hui et à des visites. La première liste d'inventaire des bâtiments du XX^e siècle, issue d'un long travail avec le Service des monuments et des sites du DCTI et comportant 50 édifices, devrait prochainement être validée par le président du DCTI. Nous avons pu obtenir la mise à l'enquête du plan de site du Lignon, un accord sur le plan de site et classement de Notre-Dame du Lac à Cologny; les Jardins d'Aire ainsi que d'autres objets sont en cours d'examen. En revanche, le désaccord est complet avec le Département de la culture de la Ville de Genève sur le projet d'extension du Musée d'art et d'histoire (*lire page 4*).

Vie associative et groupes de travail

Le Bureau de notre association a mis en évidence les enjeux futurs de notre activité (politique de restauration, relation patrimoine, énergie et développement, conservateur et architecte cantonal, augmentation des membres, publications, etc). Le patrimoine doit aujourd'hui surmonter de nouveaux problèmes liés aux questions de l'énergie, de la densification et de la transformation urbaine. Les groupes de travail effectuent une importante activité (rédaction d'*Alerte*, visites, interventions, guide des promenades du XX^e siècle, classement, finances). Nous rappelons à tous nos membres qu'il n'est pas nécessaire d'être membres du comité pour y participer (www.patrimoinegeneve.ch).

Vision transfrontalière de l'aménagement du territoire

Le projet d'agglomération ouvre une culture nouvelle de l'aménagement du territoire à l'échelle de la région. C'est ce que nous souhaitons lorsque nous avons lancé un «appel au gouvernement genevois» en 2005 (avec les associations WWF, ATE et ProNatura). Robert Cramer, conseiller d'Etat, et Nicole Surchat-Vial, cheffe de projet, nous

ont exposé les principaux éléments et enjeux futurs du «schéma de l'agglomération»: 200 000 habitants et 100 000 emplois constituent le développement prévisible à l'horizon 2030. Le territoire cantonal représente 240 km², l'échelle de l'agglomération s'étend sur environ 19 000 km². L'urbanisme, le paysage et la mobilité sont les principaux thèmes. D'autres thèmes comme la formation, le social, la culture, la santé, l'agriculture font partie d'une «charte d'engagement» signée par 18 représentants des gouvernances française, vaudoise et genevoise.

Au piémont du Salève

Après la Maison de l'Arande, la journée s'est terminée par la visite de la Maison du Salève située à côté de l'abbaye de Pomier, ancien domaine des Chartreux. Nous y avons été accueillis et guidés par la directrice Estelle Couchouren et son équipe d'animation. L'ancienne ferme du XVIII^e siècle a été entièrement transformée, elle est affectée en espace d'exposition, de découverte et de sensibilisation. Ce centre d'interprétation permet de découvrir la relation historique de l'homme à la montagne «mythique» qu'est le Salève. Exposés, discussions et visites ont permis à nos membres de mesurer

les enjeux de développement à l'échelle régionale. C'est sous un ciel contrasté par une météo changeante (signe prémoniteur des transformations attendues...) que nous avons conclu cette belle journée chez nos amis français.

MBA

Patrimoine suisse Genève Comité 2008

Marcellin Barthassat, président
Catherine Courtiau, vice-présidente
Jean-François Empeyta, vice-président

Christine Amsler, Yves Bach, Dominique Baud, Giorgio Bello, Christian Bischoff, Denis Blondel, Eliane Brigger, Michel Brun, Dominique Cerutti, Isabelle Claden, Raymond Courvoisier, Robert Cramer, Emmanuel Foëx, Monika Grosman, Alain Maunoir, Pierre Monnoyeur, Cecilia Maurice de Silva, Erwin Oberwiler, Salomé Paravicini, Christian Pirker, Rolf Pfaendler, Véronique Probst, Ariane Reverdin, Jacqueline Richez, Evelyn Riedener.

Membres invités: François Cuenod, Patrick Malek-Asghar, François Maurice



Cecilia Maurice de Silva

Bernard Zumthor quitte ses fonctions de directeur-conservateur cantonal. Personnalité de grande valeur, il a été vivement applaudi à l'assemblée générale. Ici en discussion avec Isabelle Claden et Marcellin Barthassat.



Karl Andermatt

Robert Cramer, conseiller d'Etat et membre de notre comité, expose les enjeux du projet d'agglomération devant l'assemblée de Patrimoine suisse à St-Julien-en-Genevois.



Charles Weber

La maison Mani à Meyrin

Le 12 avril dernier, nous avons eu l'opportunité de découvrir la très belle maison paysanne Mani à Meyrin. Les propriétaires de cette demeure ont eu la générosité de nous ouvrir leurs portes, pour notre plus grand plaisir. Cette passionnante visite était précédée d'une conférence d'Isabelle Roland, co-auteure du livre de référence sur *Les maisons rurales du canton de Genève**.

La demeure sise à l'avenue de Vaudagne 13, à Meyrin, est un exemple particulièrement intéressant de maison paysanne avec appartement de maître, élevée et transformée aux XVII^e-XVIII^e siècles par de riches propriétaires.

Le domaine est créé vers 1660 par la famille Gautier. En 1776, Jean-Jacques Gautier, écuyer et lieutenant-colonel au service du roi de Sardaigne, le vend à Michel-Augustin de Kostrelstz et Ossowka, comte Zboinsky, lieutenant-général des armées de Pologne, qui réaménage l'appartement du maître. En 1786, la propriété est acquise par Jean-François Maillard puis, en 1832, par Jacques et Pierre Dubois. En 1891, Hélène Panissod-Dubois hérite du domaine, qui échoit en 1966 à Edith Mani-Panissod, actuelle propriétaire avec son époux Gilbert Mani. C'est grâce à leur courage et à leur ténacité que les bâtiments, alors fort délabrés, ont pu être restaurés et conservés.

La maison se compose de deux parties distinctes et contiguës: l'habitation et les locaux d'exploitation. L'habitation, au sud-ouest, comprend le logis du fermier et un cellier au rez-de-chaussée, le tout surmonté de l'appartement du maître à l'étage. Ce dernier comporte plusieurs pièces dotées de lambris et de cheminées de style Louis XV, dont la chambre à coucher du maître, avec

son alcôve, ainsi qu'une salle à manger. La partie agricole, plus basse, est coiffée d'un toit à deux pans, jadis couvert de tuiles creuses, soutenu par une charpente à poteaux des années 1690. La travée centrale, à l'usage de grange-fourragère, est accessible par une porte charretière à encadrement en plein cintre chanfreiné. Elle est flanquée de l'écurie des chevaux, au sud-ouest, et de celle des vaches, au nord-est. Au nord-ouest, un couvert adossé vers 1760 à la partie agricole abrite un beau pressoir en calcaire des années 1860.

Quant aux abords de cette demeure, ils comprennent une cour fermée côté rue, avec une annexe servant de buanderie, un vaste jardin au sud-ouest, agrémenté d'un pavillon hexagonal et bordé d'une allée de tilleuls, un hangar au nord, ainsi qu'un puits et une fontaine.

Isabelle Roland
Historienne de l'art

*Isabelle Roland, Isabelle Ackermann, Marta Hans-Moëvi, Dominique Zumkeller, *Les maisons rurales du canton de Genève*, éd. Slatkine, Genève, 2006.



Charles Weber

Agenda

VISITES D'AUTOMNE

Le programme des visites de l'automne vous parviendra dans le courant du mois d'août. Vous pouvez cependant déjà réserver

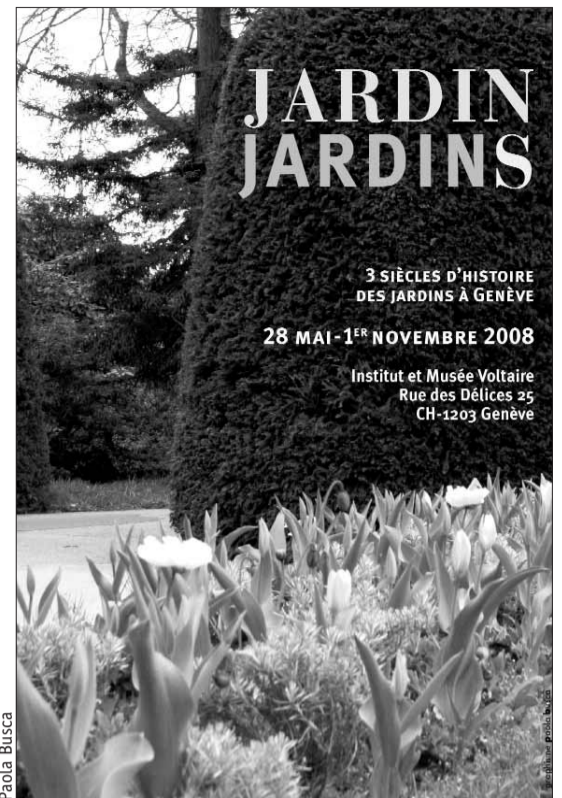
- le **samedi 27 septembre** pour une promenade dans «le Bugey bucolique et ancestral».

- le **samedi 18 octobre** pour une excursion en Valais, à la découverte des richesses de Loèche et de ses environs.

EXPOSITION

«Jardin, jardins. 3 siècles d'histoire des jardins à Genève» jusqu'au 1^{er} novembre 2008 au Musée Voltaire, rue des Délices 25 (du lundi au samedi 14h-17h, jeudi jusqu'à 20h. Entrée libre).

Visites guidées gratuites à 18h15 les jeudis 3 juillet, 7 et 28 août, 25 septembre, 16 octobre. Programme «Nuits des Délices» en septembre-octobre: informations dès la mi-août sur www.jardinjardins.ch



JARDIN JARDINS

3 SIÈCLES D'HISTOIRE
DES JARDINS À GENÈVE

28 MAI - 1^{er} NOVEMBRE 2008

Institut et Musée Voltaire
Rue des Délices 25
CH-1203 Genève

Paola Busca

Prix Schulthess des jardins 2008

Patrimoine suisse a décerné le Prix Schulthess des jardins au **Zentrum Urbaner Gartenbau de la Haute école pour la recherche appliquée de Zurich (ZHAW), sis à Wädenswil**. Le *Zentrum Urbaner Gartenbau* contribue par ses travaux à la revalorisation des espaces de verdure en milieu urbain et à une amélioration de la qualité de vie dans nos villes. Il se consacre donc à un thème qui revêtira une grande importance également à l'avenir, comme l'a relevé Philippe Biéler, président central de Patrimoine suisse, qui souligne aussi le fait que les chercheuses et chercheurs du centre réalisent des activités interdisciplinaires et développent ainsi de nouvelles solutions intéressantes à plusieurs titres, à l'interface de l'écologie, de l'économie et de l'esthétique.

L'une d'entre elles consiste à développer des «systèmes de plantes intégrés». Il s'agit de mélanges de plantes vivaces, de graminées et de plantes à bulbes. Ces végétaux frappent par la beauté de leurs couleurs et leur diversité, mais ne requièrent pas plus d'entretien que le gazon. Plusieurs mélanges développés à la ZHAW sont déjà utilisés dans certaines communes de Suisse. Ils combinent avec succès qualités horticoles et aspects économiques. Un autre projet examine de quelles

manières l'aménagement de l'environnement bâti est susceptible de promouvoir la santé de la population. Des questions écologiques figurent au centre du projet «Equilibre écologique sur le toit», qui veut offrir à des plantes, à des insectes et à des oiseaux un biotope conforme à leurs besoins.

Le premier Prix Schulthess des jardins de Patrimoine suisse avait été décerné en 1998 à l'institution nommée *Archiv für die Schweizer Gartenarchitektur und Landschaftsplanung* de la Haute Ecole de Rapperswil. Dix ans plus tard, le Prix récompense à nouveau une institution du domaine de la recherche.

Le Prix Schulthess des jardins rend particulièrement hommage aux efforts déployés pour sauvegarder et entretenir des jardins historiques de valeur, mais aussi pour réaliser des parcs et jardins contemporains de qualité exceptionnelle. Loin de ne récompenser que des prestations du passé, il veut aussi exercer un effet positif pour l'avenir.

La publication qui accompagne le Prix traite cette année du thème des *plantations en milieu urbain*. Elle peut être commandée sur www.patrimoine-suisse.ch au prix de 5.- (gratuite pour les membres).

Signez et faites signer l'initiative fédérale

www.initiative-pour-le-paysage.ch

Consommation de sol depuis le lancement de l'initiative en juillet 2007: plus de 25 millions de mètres carrés de nouvelles surfaces bâties!

Soutenez le patrimoine bâti et paysager en devenant membre de Patrimoine suisse Genève

J'adhère à Patrimoine suisse Genève

Nom _____ Prénom _____

Année de naissance _____ Profession _____

Adresse _____

N° postal, lieu _____

Date _____ Signature _____

- membre effectif, affilié à Patrimoine suisse et recevant le journal *Alerte* et la revue *Sauvegarde*: minimum Fr. 60.- / couple Fr. 70.- / collectif Fr. 95.-
- membre étudiant: minimum Fr. 40.-

Talon à retourner à Patrimoine suisse Genève, case postale 3660, 1211 Genève 3
Un cadeau de bienvenue vous attend!

alerte

Editeur Patrimoine suisse Genève,
section genevoise de Patrimoine suisse
Président Marcellin Barthassat

Rédaction Laurent de Wurtemberg, Jean-Pierre Lewerer, Pierre Lipschutz, Cecilia Maurice de Silva, Jacqueline Richez

Avec la collaboration de

Robert Cramer, François Maurice, Sabine Nemeč-Piguet, Isabelle Roland, Pierre Vaisse

Secrétariat Claire Delaloye Morgado

Case postale 3660, CH-1211 Genève 3, tél. 022 786 70 50 (matin) info@patrimoinegeneve.ch

Graphisme Pierre Lipschutz Impression Médecine & Hygiène, Genève

© 2008, Patrimoine suisse Genève

www.patrimoinegeneve.ch

Prochaine parution: septembre 2008

Délai rédactionnel: 25.8.2008